



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



pôle emploi



Employeur, formez vos futurs salariés
en situation de travail
avec l'appui d'un formateur expert !

ENTREPRISES

www.pole-emploi.fr

Vous avez besoin d'adapter les compétences d'un candidat à votre activité ?

Les dispositifs d'AFPR et POEI en mode AFEST sont la solution !

1 L'Action de formation en situation de travail (AFEST), c'est quoi ?

C'est une modalité pédagogique où :

- Un **demandeur d'emploi se forme** dans votre entreprise ;
- Un **formateur expert encadre** et **organise** la formation sur le terrain ;
- Un **salarié** est désigné comme **tuteur**.

2 Les avantages

Cette modalité vous permet de :

- **Bénéficier** d'un plan de formation adapté au poste de travail et au candidat ;
- **Améliorer** l'employabilité et l'intégration du candidat ;
- **Bénéficier** d'une **analyse de poste** réutilisable ;
- **Développer les compétences** de votre salarié tuteur en lui délivrant un certificat.



Financement

- Pôle emploi **prend en charge le coût de l'intervention de l'organisme de formation** ;
- Dans le cadre de l'AFPR et POEI, vous êtes **indemnisés à 5 euros de l'heure**.

3 Comment ça marche ?

Si l'AFEST est réalisable dans votre entreprise, l'organisme de formation :

- **Réalise** une analyse du poste et conçoit un parcours de formation ;
- **Sensibilise** un de vos salariés à la fonction de tuteur AFEST ;
- **Délivre** et encadre un plan de formation individuel du candidat ;
- **Accompagne** la formation sur le terrain, **organise** les périodes de mise en situation et de prise de recul et **réalise** l'évaluation des acquis du candidat.



**L'AFPR / POEI en mode AFEST,
une solution simple,
efficace et réactive !**

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre conseiller Pôle emploi via votre espace personnel ou à contacter le 3995 (service gratuit + prix appel)

